



2023

## Année de grêle et de tempêtes

L'année 2023 n'a pas laissé de répit. En effet, l'ECA Jura a traité pas moins de 1'900 sinistres, sachant que la moyenne des 5 dernières années avoisinait les 1'300.

Le coût des sinistres survenus en 2023 est corrélé à l'augmentation du nombre de sinistres et par conséquent se situe à un niveau élevé. Le montant total des sinistres pour 2023 se hisse à CHF 8'350'000.-. Les sinistres dus au feu représentent CHF 3'700'000.- et ceux dus aux éléments naturels CHF 4'650'000.-. La grêle, à elle-seule, a engendré des coûts de l'ordre de CHF 2'500'000.-.

Sinistres

1'900<sub>cas</sub>



Montant total des sinistres

CHF 8'350'000.-



Grêle

CHF 2'500'000.- 30%

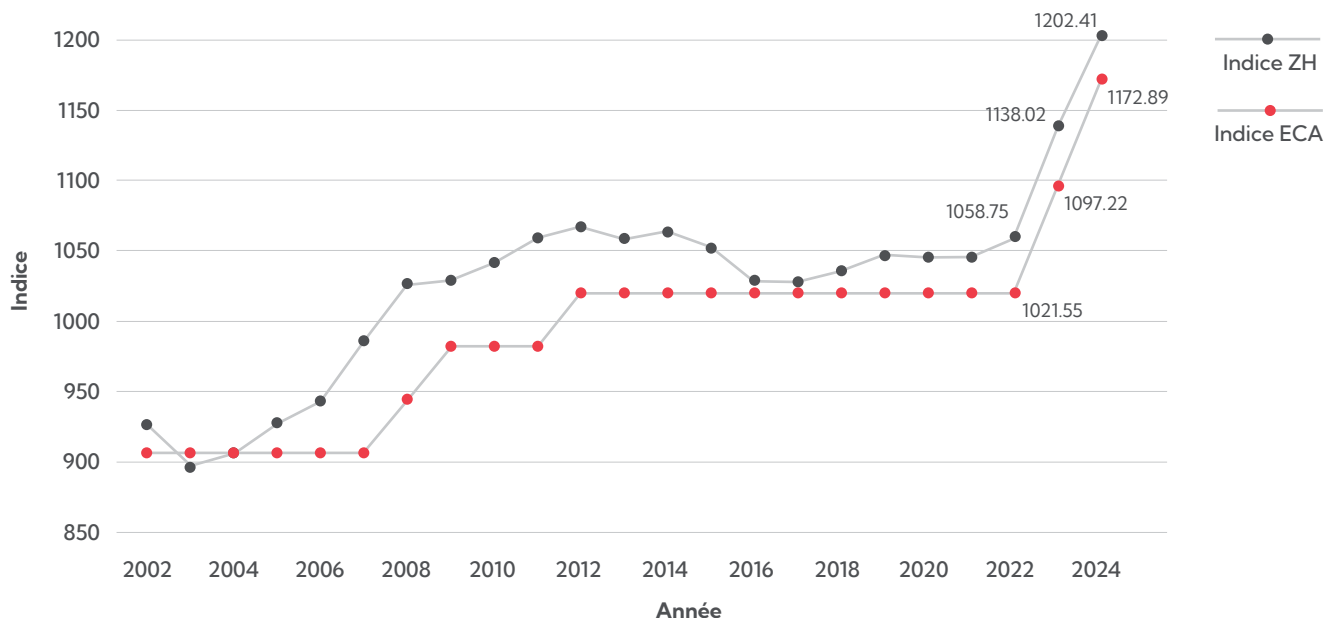
## Évolution de l'indice

Les coûts de la construction n'ont pas cessé d'évoluer comme le démontre le graphique ci-dessous. L'ECA Jura a donc été contraint, une 2e année consécutive, de revoir son indice en le portant de 145 en 2023, à 155 pour l'année 2024. Ceci engendre une augmentation de la somme assurée des bâtiments de l'ordre de 6.9 %, ainsi que des primes d'assurance. Selon la législation, l'ECA est tenu d'augmenter son indice lorsque ce dernier s'écarte de plus de 5% de son indice de référence (indice zurichois des prix de la construction).

Cette adaptation des valeurs d'assurance permet d'éviter une sous-assurance de votre bien immobilier en cas de sinistre.

## Rabais 2024

Le conseil d'administration de l'ECA Jura a décidé d'octroyer cette année encore, un rabais de 10% sur les primes de base 2024.



## Un projet de nouvelle construction, d'agrandissement ou de rénovation ?

L'assurance pour travaux en cours **est obligatoire à partir de CHF 20'000.- de plus-value apportée à votre bâtiment ou en cas de nouvelle construction.**

La demande est disponible sur notre site internet. Cette dernière doit nous parvenir avant le début des travaux accompagnée d'un devis récapitulatif établi par corps de métier et de plans. À noter que l'assurance pour travaux en cours est indépendante du permis de construire et qu'elle est complémentaire à celle conclue avec votre assurance privée.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information !

L'assurance est nécessaire dès CHF 20'000.- de plus-value ou pour une nouvelle construction.



**Soumettez la demande en ligne, accompagnée d'un devis et des plans, avant le début des travaux.**

## Prévention des incendies Les conseils du CIPI



N'hésitez pas à consulter les précieux conseils du CIPI en consultant le lien [www.bfb-cipi.ch/fr/conseils](http://www.bfb-cipi.ch/fr/conseils) !

Le CIPI (Centre d'information pour la prévention des incendies) étoffe continuellement ses conseils de prévention des incendies sur son site internet. Ceux-ci sont ciblés par thématique, par exemple la prévention incendie chez les personnes âgées, les devoirs en tant que propriétaire ou locataire ou encore les batteries lithium-ion.

## Facturation annuelle Envoi par courrier électronique

Dès 2025, l'ECA Jura offrira aux intéressés la possibilité de recevoir leur facture annuelle par courrier électronique. Pour ce faire, il suffit de remplir le formulaire sur notre page d'accueil [www.eca-jura.ch](http://www.eca-jura.ch) ou à l'aide de ce QR Code.



## Sur les réseaux sociaux Rejoignez l'ECA sur Facebook et Instagram



**Rejoignez-nous sur Facebook**

**Rejoignez-nous sur Instagram**

